Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20071109-04 124 07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/11/2007

Publication: 16/11/2007

Pour le Président du Conseil Général 1 par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

Séance du

ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE ANNUELLE A L'ASSOCIATION HAUT-RHINOISE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- la délibération du Conseil Général n° 2007/I 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 VU relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2004/I-404 du Conseil Général
- VU l'article L 313-8-1 du Code de l'action sociale et des familles
- le règlement financier du Département du Haut-Rhin adopté par le Conseil Général VU
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président à signer la convention annexée au rapport pour le versement d'une avance annuelle de 850 000 € à l'Association haut-rhinoise d'Aide aux Personnes Agées dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

> LE PRE Charles BUTTNER

Adopté	

.....voix contreabstentions